

Extrait du Bâtiancien-ariège : Savoir-faire et patrimoine des Pays d'Ariège

<http://www.batiancien-ariege.com>

Les signes de qualité du savoir faire artisanal

- Fiches thématiques -

Date de mise en ligne : mercredi 5 dcembre 2007

Description :

Certaines des entreprises présentées ici affichent des labels ou des certifications. En voici quelques uns décodés pour vous

Bâtiancien-ariège : Savoir-faire et patrimoine des Pays d'Ariège



La qualité d'artisan

La qualité d'artisan est reconnue de droit par le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat aux personnes physiques, aux dirigeants sociaux des personnes morales qui justifient d'un certificat d'aptitude professionnelle, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un titre homologué dans le métier exercé ou, à défaut, au bout de six années d'immatriculation dans le métier. La qualité d'artisan est attribuée dans les mêmes conditions de diplôme ou de titre, et selon les mêmes modalités, aux conjoints collaborateurs, aux conjoints associés et aux associés prenant part personnellement et habituellement à l'activité de l'entreprise.



Le titre de maître artisan

Le titre de maître artisan est attribué par le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat aux personnes physiques y compris les dirigeants sociaux des personnes morales immatriculées au répertoire des métiers, titulaires du brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe, après 2 ans de pratique professionnelle. Celle-ci s'entend de l'exercice du métier, même à titre salarié, mais hors apprentissage et ne doit pas être confondue avec la durée d'immatriculation au répertoire des métiers. Elle est justifiée par la présentation de bulletins de salaire ou de certificats de travail. Le titre de maître artisan peut être attribué par la commission régionale des qualifications aux personnes physiques y compris les dirigeants sociaux des personnes morales, immatriculées au répertoire des métiers, titulaires d'un diplôme de niveau de formation au moins équivalent au brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe si elles justifient, après 2 ans de pratique professionnelle, de connaissances en gestion et en psychopédagogie équivalentes à celles des modules correspondantes du brevet de maîtrise. Le titre de maître artisan peut également être attribué par la commission régionale des qualifications aux personnes immatriculées au répertoire des métiers depuis au moins dix ans justifiant, à défaut de diplôme, d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de leur participation aux actions de formation.



QUALIBAT

QUALIBAT, c'est un organisme indépendant qui évalue avec rigueur et objectivité les compétences techniques et le sérieux des entreprises de bâtiment, dans les différents corps de métiers. Une sélection rigoureuse : seule une entreprise sur deux y parvient.



QUALISOL

Qualisol est l'appellation pour la qualité d'installation des systèmes solaires thermiques, à savoir les chauffe-eau solaires individuels (CESI). Elle inclut le « club combi » pour les systèmes solaires combinés (SSC) qui procurent à la fois eau chaude sanitaire et chauffage. Cette appellation est gérée par Qualit'EnR depuis début 2006 : aujourd'hui plus de 11 500 installateurs ont adhéré à ce dispositif. Qualisol est une démarche volontaire des entreprises qui s'engagent à respecter les « 10 points solaires » de la charte qualité Qualisol. Le point fondamental de ce dispositif est la réalisation d'audits pour s'assurer de la qualité des installations. En choisissant une entreprise Qualisol, les particuliers ont l'assurance de faire appel à un professionnel compétent.



Entreprises du Patrimoine Vivant

Le label "Entreprises du Patrimoine Vivant" a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant "un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire".



Un des Meilleurs Ouvriers de France

"Un des meilleurs ouvriers de France" (souvent abrégé en M.O.F.) est décerné en France par catégorie de métiers

Les signes de qualité du savoir faire artisanal

dans une compétition organisée par des professionnels. Cette récompense, qui a été créée en 1924, donne le titre au meilleur ouvrier du pâtissier au charpentier, en passant par les graveurs, électriciens et de nombreux autres artisans de plus de 23 ans. Dans cette épreuve spécifique, l'ouvrier dispose d'un temps donné et des ingrédients pour réaliser un chef d'œuvre.

La manière, l'organisation, le savoir-faire, le respect des règles du métier sont contrôlés par le jury autant que le résultat. L'ouvrier ainsi récompensé conserve son titre à vie avec l'indication de sa promotion (l'année d'obtention).

Ce titre de prestige est aussi reconnu par les professionnels que par le grand public ; en particulier, en ce qui concerne les artisans-commerçants, comme les pâtissiers, les coiffeurs, les bouchers…

Cette compétition demande des mois, voire des années, de préparation. Les gestes techniques, l'innovation, le respect des traditions sont travaillés longuement pour atteindre le niveau d'excellence, d'efficacité, de vitesse exigé pour réussir le sujet et être couronné par le jury qui attribue des notes tout au long de l'épreuve.

(source wikipédia)